

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 20 mai 2019

### Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Jean-Pierre Moras, Liliane Fernandez, Marie-Christine Sellier, Nicole Besson, Monique Lépine, Céline Dugua a donné pouvoir à Danielle Sérillon  
Absents : Frédéric Boissonnet, Stéphane Stintzy  
Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire ouvre la séance et remercie de leur présence Lucie Commare, et Laurent Marce, vice- président, en charge du service de la gestion durable des déchets de la CC Annonay Rhône agglo. Ils viennent présenter au conseil municipal le nouveau dispositif qui sera mis en place pour la collecte des ordures ménagères à Serrières. Les membre du conseil municipal n'ayant pas reçu le dernier procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril, celui-ci sera soumis à leur approbation lors de la prochaine séance du conseil.

Monsieur le maire donne l'ordre du jour et propose d'aborder le 1<sup>er</sup> point, il donne la parole aux représentants de la CC Annonay Rhône Agglo

### **1 INTERVENTION DE LUCIE COMMARE ET LAURENT MARCE : MISE EN PLACE D'ÎLOTS DE PROPRETE - PRESENTATION DU PROJET**

Lucie Commare rappelle que dans le cadre de l'harmonisation du service de gestion des déchets, Annonay Rhône Agglo, continue la mise en œuvre d'un nouveau mode de collecte sur le territoire.

Elle donne les explications sur la modification du mode de collecte des ordures ménagères et annonce la fin du ramassage dit « porte à porte ». Celui-ci sera remplacé par la collecte des déchets ménagers en apport volontaire. Pour ce faire des îlots de propreté devront être mis en place sur la commune.

Elle donne la liste des avantages et les inconvénients de ce nouveau mode de collecte et explique que les communes qui fonctionnent déjà avec ce dispositif, ont constaté une baisse globale du volume de déchets traités et aussi une augmentation du tri sélectif.

Liliane Fernandez demande si la taxe des OM sera revue à la baisse suite à ce nouveau dispositif – Monsieur Marce répond que pour l'heure il n'est pas envisagé de baisse mais ce nouveau dispositif devrait limiter la hausse de la taxe.

Lucie Commare présente ensuite un îlot type tel qu'il sera installé :



Container  
Semi-enterré (CSE)



tri verre



tri papiers



tri emballages  
recyclables

Lucie Commare indique que 4 îlots sont nécessaires pour la commune car il faut

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du Lundi 20 mai 2019

---

compter 1 CSE / 150 habitants et 1 lot de 3 colonnes de TRI / 300 habitants

Elle propose les lieux d'implantation suivants :

- Au Quai sud : 6 modules semi enterrés (3 CSE + 3 TRI)
- Rue des Osches : (1 CSE et 3 TRI)
- Avenue de la gare (2 CSE et 3 TRI)
- Rue du 19 mars (1 CSE ET 3 TRI)

Après un tour de table l'ensemble du conseil valide les lieux d'implantation proposés. Les travaux devraient débuter courant juillet pour une semaine et la mise en service des ilots fin juillet.

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion publique en mairie de Serrières aura lieu le 23 mai prochain pour exposer aux administrés le changement du mode de collecte.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, monsieur le maire donne lecture du courrier du conseil de madame Simonne Allibert qui souhaite que des précisions soient apportées quant à « l'inégalité de traitement » constatée par sa cliente vis-à-vis d'autres administrés en ce qui concerne la réalisation de travaux de toiture soumis à l'avis de monsieur l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le maire s'étonne de la réaction tardive de Mme ALLIBERT, en effet les travaux, objet de la demande, ont été exécutés en 2014. Il rappelle également que les déclarations de travaux sont réceptionnées par la commune et transmises aux services chargés de les instruire et ce, en toute équité. Il rappelle aussi que les recommandations et/ou avis émis par l'architecte des bâtiments de France ne peuvent pas être remis en cause.

Mme Allibert, présente à la séance, prend acte.

Elle souhaite également signaler, au conseil municipal, qu'il existe une décharge sauvage depuis avril, après le cimetière au niveau du château d'eau.

## **2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES ANNONAY RHONE AGGLO**

- PLUIH :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le pré zonage établi pour la commune de Serrières en ce qui concerne les zones constructibles. Monsieur le Maire donne les explications nécessaires aux conseillers afin de valider la proposition.

- ASSAINISSEMENT :

Le dossier STEP suit son cours. Monsieur le maire rappelle le budget engagé pour ces travaux : 2 millions d'euros pour les réseaux idem pour la construction de la STEP. Les appels d'offres seront bientôt lancés. Une réunion avec les techniciens est fixée le 23 mai à Serrières.

- CIL : Commission intercommunale du logement

Danielle Serillon donne le compte rendu de la réunion du 2 avril qui avait pour objet principal le vote du PPGID (plan partenariat de gestion de la demande et de

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du Lundi 20 mai 2019

l'information du demandeur). Cette convention a pour objectif « de simplifier le parcours du demandeur de logement social, rendre plus transparent le processus d'attribution d'un logement social, organiser l'accueil et l'information du demandeur » et de la CIA (convention intercommunale d'attribution) convention ayant pour objectif « d'améliorer la mixité dans le quartier Politique de la ville, ouvrir tous les quartiers au plus modestes et au mieux partager l'effort de relogement des ménages prioritaires ». Une commission de coordination sera créée et permettra de mettre en relation tous les partenaires.

- SCOT des rives du Rhône

Monsieur le maire rappelle que Scot a été arrêté le 14 février 2019 et doit être soumis à enquête publique. Il explique que l'enquête débutera le 5 juin à 9 h 00 pour se terminer le 5 juillet à 17 h 00 inclus.

Il rappelle les lieux où peuvent être consultés de l'enquête :

A Serrières aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire recevra les observations du public lors des permanences suivantes :

Vendredi 7 juin de 14 h 0 à 17 00

Vendredi 28 juin de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi 3 juillet de 9 h 00 à 12 H 00

### 3/ SDEA – ADHESION DE COLLECTIVITES

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'adhésion des collectivités suivantes au SDEA :

- Commune de Malbosc

- Communes nouvelles de : Valles-d'Antraigues-Asperjoc - Saint Julien d'Intres-Saint-Laurent-les Bains -Laval- d'Aurelle et Belsentes.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité **ACCEPTE** l'adhésion, au SDEA, de la commune et nouvelles communes précitées.

### 4/ DEMANDES DE SUBVENTION

- Demande de l'association de la réserve naturelle de l'île de la platière qui sollicite une subvention d'un montant de 1108.21 €- la demande est refusée en ce qui concerne le montant – une subvention de 150 € a été inscrite au budget 2019.
- Demande de l'association les amis du Musée des marinières du Rhône, pour subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur manifestation du 22 juin prochain. Le montant de l'aide sollicitée est de 800 €. Monsieur le maire soumet cette demande au conseil municipal. : le conseil après avoir délibéré à l'unanimité : **décide** d'allouer la somme de 500 €.
- Demande de l'association de Gymnastique Sablons Serrières pour une subvention exceptionnelle destinée à l'acquisition de matériel - Monsieur le maire donne lecture du devis d'un montant de 1452 € et du plan de financement qui répartit la dépense par tiers entre l'association et les communes de Sablons et Serrières soit 484 €. Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité **décide** d'allouer la somme de 484 € à l'association, conformément à sa demande.

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du Lundi 20 mai 2019

### 6 RAPPORT DES COMMISSIONS

#### A/ TRAVAUX / VOIRIE

- Travaux écoles :

Un appel à concurrence a été lancé (MAPA) pour la réfection de l'enrobé des 3 cours. La date de limite de réception des offres est fixée au 3 juin 12 h 00. Les travaux devraient débuter autour du 15 juillet.

Un devis a été demandé à l'entreprise Sud Est Façade pour la réfection de la façade côté RD 86.

Concernant le financement, monsieur le maire explique que dans le cadre de la DETR 2019 une subvention à hauteur de 30% a été validée par les services de la Préfecture. La région devrait subventionner à hauteur de 50 %.

- Cimetière : la réfection de l'entrée du cimetière est terminée.
- Pierre -Yves Boudin signale des infiltrations d'eau qui ont fait s'effondrer une partie du toit terrasse des toilettes du jardin public. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance de la commune. Un premier devis a été établi pour reprendre l'étanchéité du toit : 2700 €
- Eclairage public : deuxième tranche terminée - en attente le plan de récolement
- Infiltration Rue du cerf : Vu avec la saur, l'ouverture du trottoir et la sécurisation de la Chambre France Télécom.
- ADN : les travaux avancent ; le local technique sera bientôt raccordé au réseau France télécom
- Jean- Pierre Moras demande que le marquage des places de parking rue du Tromph soit repeint. En effet les véhicules se garent dans tous les sens ce qui engendre des difficultés de circulation dans le quartier.

#### B/ AFFAIRES SCOLAIRE

- Monique LEPINE donne le dernier compte rendu du conseil d'école du 2 mai :

Effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre : 70 enfants répartis en 3 classes.

Bilan positif pour les sorties « piscine »

Projet de l'école maternelle en partenariat avec une association caritative : « creuser 2 puits au Bénin ».

Prochaines sorties scolaires : la grotte « Chauvet » pour les plus grands et SAFARI de

Peaugres pour les plus petits-

Parcours d'orientation le 14/06

Remerciements pour les travaux exécutés dans les sanitaires ;

Demande d'achat de rideaux supplémentaires et matériels divers

Projet de travaux : réfection des cours de l'école et ravalement de la façade

Fête de l'école le 28 juin.

- Cantine :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que depuis début mars, l'ESAT du haut vivarais - ADAPEI 07 est chargée de la confection et de la livraison des repas à la cantine.



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du Lundi 20 mai 2019

---

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le contrat à intervenir entre la commune et l'ESAT et qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Esat s'engage à fournir et livrer des repas en liaison chaude et froide pour la cantine de l'école publique.

La durée du contrat est conclue pour une durée indéterminée à compter du 01/03/2019.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité le conseil municipal **ACCEPTE** les termes du contrat et **AUTORISE** le maire à le signer.

### **B/CULTURE / PATRIMOINE**

- Journées européennes du patrimoine

Danielle Serillon donne le compte rendu de la commission patrimoine à l'ordre du jour la préparation des journées européennes du patrimoine et Pass musée 2019 et bilan PASS Musée.

Pour les journées la CC Annonay Rhône aggro a souhaité que chaque commune (29) identifie un lieu à voir / ou à visiter, pour le mette en valeur.

Un questionnaire sera envoyé à chaque commune pour proposer son site.

#### Pass 2019 :

Danielle Serillon rappelle que le pass musée a été mis en place l'année dernière.

Le principe : 4 musées à visiter pour 10 € :

- Musée du car à Vanosc
- Musée de la papeterie à Davézieux
- Espace du parchemin et du cuir à Annonay
- Musée des Mariniers

Cette année les pass sont reconduits pour la somme de 11 euros.

Pour infos 140 pass ont été vendus l'année passée.

- Création d'un emploi d'agent d'accueil pour le Musée des Mariniers:

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Monsieur le maire explique qu'en raison de l'ouverture du Musée des Mariniers à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 et ce jusqu'aux journées européennes du patrimoine il y a lieu de recruter une personne qui sera chargée de l'accueil au public et des visites guidées.

Ainsi il est nécessaire de créer un emploi non permanent, à temps complet, pour un accroissement saisonnier d'activité au Musée des Mariniers, ceci dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois dans les 12 mois consécutifs.

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du Lundi 20 mai 2019

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de créer un emploi non permanent d'agent d'accueil à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité au Musée des Mariniers à compter du 27 mai 2019 jusqu'au 22 septembre 2019 inclus.

**DIT QUE** la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint territoriale du patrimoine 1er échelon.

**AUTORISE** monsieur le maire à recruter et signer le contrat à intervenir entre la commune et l'agent.

Monsieur Alexandre PERRAUD sera nommé à ce poste.

Monsieur le maire rappelle que la rémunération de l'agent sera prise en charge pour 1/3 par la commune et 2/3 par l'OT

### C/ SPORT /FETES/ LOISIRS

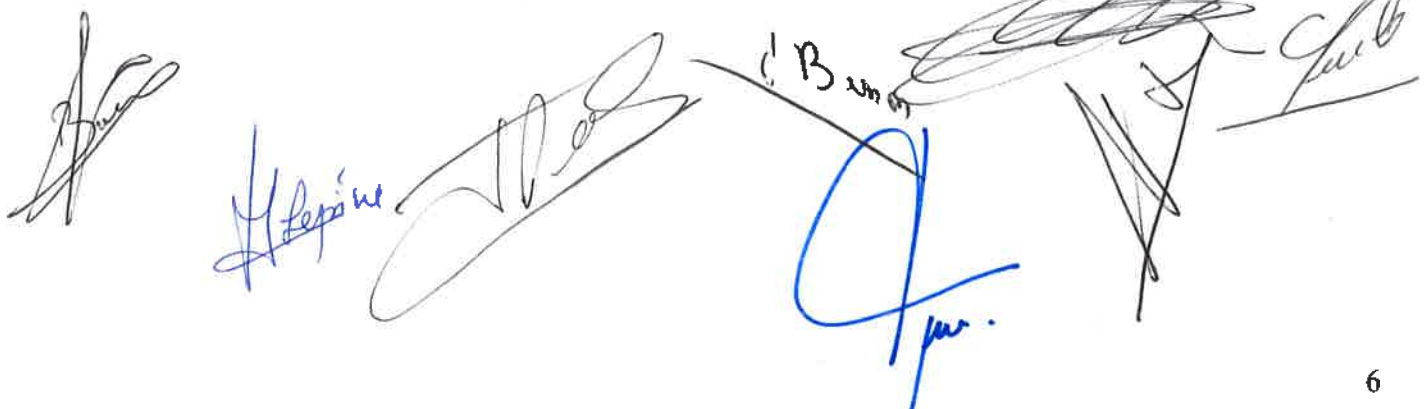
Alex Ageron rappelle les prochaines manifestations du comité des fêtes :

- Samedi 15 juin à 21 h 00 Concert « Pascal chante Johnny »
- Beach rugby : samedi 6 juillet à 14 h 00 début du tournoi. En soirée un feu d'artifices et animation DJ.

### 9 / DIVERS

- Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une nouvelle association sur la commune « Serrières autrefois » qui a pour objet : « la préservation, restauration et mise en valeur du patrimoine public de la commune de Serrières Ardèche ainsi que l'entretien de la mémoire de tout fait culturel, social, historique ou autre ayant caractérisé ou marqué la vie de la commune de Serrières »  
Dans un premier temps ils souhaitent restaurer le lavoir et sollicite l'autorisation de la commune. Le conseil donne son accord. La commune prendra en charge les fournitures.
- L'Opération nettoyage réunis 17 personnes dont 2 enfants
- Affaire Bush / le bateau d'Emile : une réunion de concertation a eu lieu le 15 mai dernier en mairie pour trouver une solution amiable.
- Elections européennes du 26 mai prochain – rappel du planning pour la tenue du bureau de vote.

La séance est levée à 22 h 00



A collection of handwritten signatures in blue ink, including the name 'H. Leprieux' and a signature with 'B...' above it.